

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL99

présenté par

M. Pena, M. Christophle, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, Mme Karamanli,
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	1	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Socialistes et apparentés attire l'attention du Gouvernement sur les conséquences de l'arrêté ministériel modifiant la procédure d'introduction des travailleurs étrangers hors Union européenne, notamment pour le secteur agricole.

Cet arrêté, adopté sans concertation avec les acteurs de terrain, a introduit de nouvelles exigences administratives (attestation de logement, copie de la pièce d'identité de l'employeur, contrat de

travail déjà signé) qui complexifient profondément les démarches des exploitants. Ces obligations s'ajoutent à un cadre déjà lourd, sans réelle plus-value en matière de contrôle.

Dans un contexte de tension extrême sur l'emploi agricole, où la main-d'œuvre locale ne couvre qu'une part limitée des besoins, cette mesure tend à fragiliser une activité vitale pour la souveraineté alimentaire, l'aménagement du territoire et l'économie rurale. Elle intervient au pire moment : en pleine période de préparation des recrutements saisonniers, faisant peser sur les exploitants une charge administrative disproportionnée et des incertitudes sur la venue effective de leurs salariés.

Tout en partageant l'objectif de transparence et de lutte contre la fraude, le groupe Socialistes et apparentés estime que ces finalités ne sauraient se traduire par un renforcement bureaucratique, au détriment de la capacité à produire et à nourrir le pays.

Cet amendement d'appel invite donc le Gouvernement à revoir ou abroger l'arrêté du 3 janvier 2025 et à engager, dans les meilleurs délais, une concertation effective avec les organisations professionnelles agricoles et les collectivités territoriales afin de bâtir une procédure à la fois rigoureuse, transparente et adaptée aux réalités du monde agricole.

Cet amendement propose ainsi d'augmenter les crédits du programme 303 Immigration asile et son action 01 – Circulation des étrangers et politique des visas et de prélever la même somme sur le programme 104 Intégration et accès à la nationalité française et son action 11 Accueil des étrangers primo arrivants.

L'objectif n'étant pas de réduire le budget de l'État sur l'Intégration et l'accès à la nationalité française, nous appelons le Gouvernement à lever le gage.